



Envoyé en préfecture le 29/07/2019  
Reçu en préfecture le 29/07/2019  
Publié le **SLOW**  
ID : 069-216902734-20190729-VILLE\_2019DC077-AU

30, rue Edmond ROSTAND  
69800 SAINT PRIEST  
Tél : 04 78 21 29 71  
E-mail : cer.villeurbannais@orange.fr  
www.cer-villeurbannais.com

5, av Commandant LHERMINIER  
69100 VILLEURBANNE  
Tél : 04 78 84 00 89  
E-mail : cer-villeurbannais@orange.fr  
www.cer-villeurbannais.com

## CONVENTION DE FORMATION PERMIS DE CONDUIRE

### I - OBJET: CONVENTION ENTRE LES PARTIES

Auto-école **C.E.F.R. VILLEURBANAIS**

30, rue Edmond ROSTAND

69800 SAINT PRIEST

Tél : 04.78.21.29.71

représentée par Monsieur  
P. FLOURY

et

**Ville de Corbas**

Place Charles Jocteur

69960 CORBAS

Tel : 04 72 90 03 03

représentée par Madame  
S. HEZARD

Numéro de formation continue: 84691518669

En application de l'article 4 de la loi n° 71575 du 16 juillet 1971 sur la formation continue, il est convenu ce qui suit :

### II - MISSION :

Assurer la formation d'un salarié : **Monsieur CHARCOSSET Pascal**

pour la catégorie de véhicule : **"BE"**

Pour la période suivante : **4-5-11-12-19/12/2018 puis 8-17-18-22/01/2019 de 10h à 12h (formation code)**

: **formation pratique à déterminer après réussite de l'examen**

### III - TYPE DE FORMATION CHOISIE :

Forfait formation comprenant :

- frais de dossier,
- fournitures pédagogiques,
- préparation à l'examen théorique général **jusqu'à réussite**,
- **1 prépacode**,
- **1 timbre fiscal** pour l'examen code,
- **8 heures** de pratique individuelle ,
- **1 accompagnement** pratique à l'examen.

### IV - TARIF :

Coût unitaire de la formation BE :

810,00 € nets de taxe

**MONTANT TOTAL DE LA FORMATION : 810,00 nets de taxe**

Tout cours pratique pris au-delà des 8 heures prévues dans le contrat sera facturé : 75,00 Euros  
En cas d'échec à l'examen pratique, l'accompagnement suivant sera facturé: 100,00 Euros

**VI-REGLEMENT :**

La réservation de la place dans le planning de formation ne sera effective qu'après réception de la présente convention signée par vos soins et accompagnée d'un règlement du tiers du montant soit 270,00 € en acompte de la formation.

L'entreprise s'engage à régler le solde de la formation **avant le premier passage d'examen pratique, à réception de la facture.**

Dans le cas où les frais de formation sont réglés par un organisme de formation continue, le chèque de réservation vous sera restitué dès réception du règlement de l'organisme dont les coordonnées seront portées dans les rubriques suivantes:

Nom de l'organisme :  
Adresse :

Personne à contacter :  
Tél. :

Fait en 2 exemplaires : \*1 pour l'entreprise  
\*1 pour l'auto-école ( à nous retourner signé )

Date : Saint-Priest le

L'auto-école  
(cachet + signature)

l'entreprise  
(cachet + signature)

**CEFR VILLEURBANNAIS**

30, rue Edmond Rostand

69800 St Priest

Tél : 04 78 20 30 73

Siret : 829 25 428